

DÉLIBÉRATION N°2026-51

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du conseil de la formation en date du 29 mai 2026.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Considérant la mention actuelle de la Licence professionnelle « Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires » ;

Considérant la nécessité de faire évoluer cette mention afin de tenir compte des transformations du secteur de l'évènementiel et d'offrir des perspectives professionnelles plus larges ;

Le conseil d'administration de Nîmes Université a adopté la délibération suivante à l'unanimité :

La nouvelle mention de la Licence professionnelle précitée intitulée « **Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs** », est approuvée.

Fait à Nîmes le 08 juillet 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Argumentaire en faveur du changement de mention de la future Licence Professionnelle Parcours « Événementiels en territoire »

Nîmes Université – Campus de Mende

Demande de rattachement à la mention « Métiers du tourisme et des loisirs » (RNCP 40497) à compter de la rentrée 2027

Un repositionnement nécessaire au regard de l'évolution du secteur événementiel

L'événementiel constitue aujourd'hui un pilier majeur de l'économie touristique, tant dans ses dimensions professionnelles (salons, congrès, séminaires, foires) que dans ses dimensions culturelles et de loisirs (festivals, expositions, manifestations sportives ou patrimoniales). Il concerne l'ensemble des territoires — urbains, ruraux, touristiques ou non — et contribue à la fois à l'attractivité touristique et à la dynamique de vie locale.

L'évolution des pratiques montre un lien étroit et croissant entre tourisme et loisirs, les événements devenant des produits hybrides, destinés simultanément aux visiteurs extérieurs et aux habitants. Cette hybridation renforce la pertinence d'un rattachement à la mention « Métiers du tourisme et des loisirs », qui reflète plus fidèlement la réalité contemporaine du secteur et les compétences mobilisées dans les métiers de l'événementiel.

Ce repositionnement permettrait d'inscrire la formation dans une logique d'expérience, d'accueil, de gestion des publics et de production d'offres touristiques et de loisirs, dimensions centrales du parcours que nous souhaitons proposer.

Une mention offrant un périmètre professionnel plus large

La mention « Métiers du tourisme et des loisirs » couvre un champ professionnel plus vaste que celui de la communication touristique, auquel se rattache la mention actuelle. Elle ouvre l'accès à une diversité de structures :

- agences de voyages et tour-opérateurs,
- hébergements touristiques (hôtels, HPA, résidences de tourisme ou de loisirs),
- lieux culturels et musées,
- associations et structures organisatrices d'événements,
- collectivités territoriales et offices de tourisme,
- entreprises spécialisées dans le tourisme d'affaires ou l'événementiel

Les métiers accessibles sont également plus variés :

- chargé·e de projet en tourisme d'affaires ou local,
- chargé·e de promotion touristique,
- responsable de produit touristique,
- gestionnaire d'activités de loisirs,
- organisateur·rice d'événements ou de spectacles,
- coordinateur·rice d'événements sportifs ou culturels,
- wedding planner, etc.

En choisissant la mention « Métiers du tourisme et des loisirs », la LP s'inscrirait dans un écosystème professionnel plus large, cohérent avec la diversité des débouchés réels de l'événementiel.

Un enjeu stratégique de différenciation pour le campus de Mende

Historiquement, lorsque le campus de Mende était rattaché à l'UPVD, la Licence Professionnelle TAFT était dupliquée entre Perpignan et Mende, sous la mention « Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires ». Depuis le rattachement à Nîmes Université, il est essentiel pour le campus de Mende de développer une identité propre et de se distinguer de l'offre de formation de Perpignan.

Le projet de maquette 2027-2031 propose une approche renouvelée de l'événementiel, intégrant pleinement la dimension loisirs, la conception d'expériences touristiques et la gestion d'activités qui ont tout à fait leur place sur le

territoire de la Lozère.

La mention « Métiers du tourisme et des loisirs » renforcerait la cohérence stratégique du campus de Mende en permettant de rendre cette spécificité visible, lisible et attractive, tant pour les étudiants que pour les partenaires professionnels et institutionnels.

Une adéquation complète avec les compétences visées par la fiche RNCP 40497

La fiche RNCP de la mention « Métiers du tourisme et des loisirs » correspond précisément aux compétences que la nouvelle maquette entend développer. Elle couvre notamment :

- la conception d'expériences touristiques et de loisirs,
- la production d'offres touristiques, incluant événements, séjours et activités complémentaires,
- la gestion de sites, d'équipements et de lieux touristiques,
- l'accueil, la médiation et la gestion des publics,
- l'expérience client et l'hospitalité,
- la coordination opérationnelle des activités touristiques et de loisirs.

Ces compétences sont au cœur du parcours envisagé, qui vise à former des professionnels capables de concevoir des événements intégrés dans une offre territoriale globale, favorisant l'allongement de la durée de séjour et la diversification des pratiques touristiques.

La mention RNCP 40497 constitue ainsi le cadre réglementaire et professionnel le plus pertinent pour accueillir notre nouvelle maquette.